

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 SEPTEMBRE à 20 H 35**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : BONNEAUD Didier, Maire
A été convoqué le : 22 SEPTEMBRE 2010

PRESENTS: JM RAYMOND-L FOUSSAT-M COMBIN-I MARCELLIN-P LE PAPE-
VDACHEUX-A DAZON-JP RIZZON

ABSENTS : R FREUND avec procuration à V DACHEUX- N ALIBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : V DACHEUX

QUESTION N° 1 : DELIBERATION PORTANT AUTORISATION DU MAIRE A SOLLICITER LES SUBVENTIONS POUR LA STEP

Vue la délibération du 29/03/2010 approuvant le projet de station d'épuration,
Considérant la nécessité d'assurer le financement du projet de station d'épuration,
Que le montant prévisionnel de cet investissement s'élève à 898 131 € HT, soit 1 074 165 €
TTC pour la station elle-même, et 533 944 € HT, soit 638 597 € TTC pour le collecteur
d'accès à la station,

Qu'il y a lieu de solliciter leur subvention,

- de solliciter du Département du Gard et de l'Agence de l'Eau, subvention du projet de
création d'une station d'épuration et du collecteur d'amenée des effluents de la zone
urbaine jusqu'à la station,
- d'autoriser le Département à percevoir pour le compte de la commune la subvention de
l'Agence de l'Eau et d'y réunir sa part contributive,

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT : autorise le Maire à tous actes en vue d'obtenir ces
subventions et d'obtenir leur règlement

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°2 : CHOIX PRESTATAIRES MISSIONS DE CONTROLE, DE STRUCTURE, D'ETUDE DE SOL et CSPC (OPERATION MAISON DROUOT)

Dans le cadre de l'opération de rénovation de la maison DROUOT, il convient de désigner les
cabinets qui auront pour fonctions d'assurer les missions suivantes CSPS, étude de sol, bureau
de contrôle, de structure. Différents devis ont été demandés et après les avoir étudiés

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

- mission de contrôle confiée au bureau APAVE pour un montant TTC de
6213.22 €
- mission de structure confiée au bureau SBEC pour un montant TTC de 2990 €
- mission d'étude de sol confiée au bureau FONDASOL pour un montant TTC de
2188.68 €
- mission CSPC confiée au bureau HOSNI pour un montant TTC de
5279.14 €

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°3 : AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITE DELIVREE AU COMPTABLE DE BAGNOLS SUR CEZE

Le comptable du Trésor du Centre des finances publique, secteur public local, de Bagnols sur Cèze peut sur autorisation du Maire, et de manière permanente, engager les poursuites à l'encontre des redevables de produits ou titres impayés rendus exécutoires par l'ordonnateur de la commune de SAINT ETIENNE DES SORTS, budget principal et budgets annexes, selon les modalités suivantes :

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : autorise Monsieur le Percepteur à engager les poursuites à l'encontre des redevables de produits de la commune restés impayés.

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 1

QUESTION N° 5 ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 29 MARS 2010

Suite à l'engagement du Cabinet G2C pour la réalisation de la modification et de la révision du PLU, il convient d'annuler la délibération du 29 mars portant sur l'engagement de la révision simplifiée du PLU en vue de réaliser une centrale photovoltaïque.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : autorise Monsieur le Maire à annuler la délibération du 29 mars 2010

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 6 PRISE EN NON VALEUR DE PRODUITS COMMUNAUX RESTES IMPAYES (BUDGET DE L'EAU)

Le comptable de la commune nous a envoyé la liste des produits restés impayés. Afin de régulariser les comptes il convient de prendre en non valeurs la totalité des sommes à savoir 1.024.12 €.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : décide de prendre en non valeur la somme de 1.024.12 € (budget de l'eau)

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 7 VIREMENTS DE CREDITS

Concerne le budget de l'eau : REGULARISATION COMPTE 673

673	67	AEP		<i>Charges exceptionnelles</i>	+ 50 €
-----	----	-----	--	--------------------------------	---------------

615	61	AEP		<i>Entretien et réparations</i>	- 50 €
-----	----	-----	--	---------------------------------	---------------

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

La séance est levée à 20 H 50

SIGNATURES
CONSEILLERS MUNICIPAUX

LE MAIRE